LE JOURNAL DES ENTREPRISES
COTES D'ARMOR
Pays : France
Périodicité : Mensuel

Date : FEV 18
Page de l'article : p.7
Journaliste : Julien Uguet

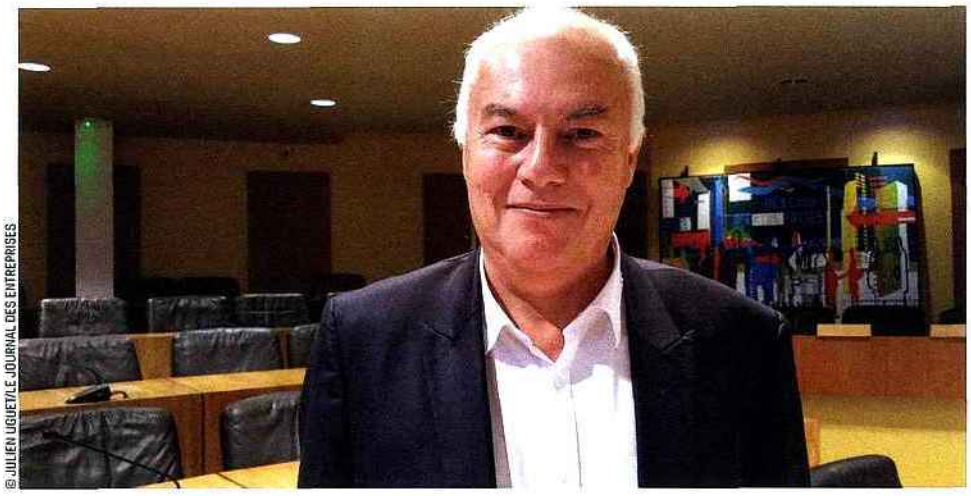

© JULIEN UGUET/LE JOURNAL DES ENTREPRISES

Alain Jolivel, vice-président de la CPME des Côtes-d'Armor, a été élu président du Centre d'information sur la prévention des difficultés des entreprises.

CÔTES-D'ARMOR PRÉVENTION

Le CIP vient en aide aux entreprises en souffrance

Julien Uguet

Union sacrée pour les patrons en détresse. Un an après un test grandeur nature sur le pays de Dinan, le centre d'information sur la prévention des difficultés des entreprises prend une dimension départementale avec la création du CIP 22. Piloté par la chambre de commerce et d'industrie, un groupe de travail a posé les bases d'une association qui regroupe la totalité des structures d'accompagnement et de soutien aux entreprises dans les Côtes-d'Armor. « Il était important de mieux coordonner une initiative qui a démontré toute sa pertinence, confirme Thierry Troesch, président de la CCI 22. Toutefois, il fallait que ce dispositif soit porté collectivement afin de toucher le plus grand nombre d'entrepreneurs. » En fédérant les chambres consulaires, les associations des juges des tribunaux de commerce de Saint-Brieuc et de Saint-Malo/Dinan, l'ordre des experts-comptables, la compagnie des commissaires aux comptes, l'ordre des avocats et le centre de gestion agréé, le CIP 22 voit grand.

30 dossiers suivis par an sur Dinan

« L'idée est bien d'intervenir en amont mais sans se substituer aux structures qui réalisent déjà des travaux de prévention, précise Jean-Yves Harand, expert-comptable et président du CIP de Dinan. C'est un travail de fourmi qui prend du temps car il faut gagner la confiance des gens. Sur Dinan, nous avons aiguillé une trentaine d'entreprises en un an. C'est à la fois bien et pas assez. En prenant une dimension départementale, le CIP va monter en puissance. »

Pour assurer la présidence de cette nouvelle structure, les membres fondateurs ont sollicité Alain Jolivel, vice-président de la CCI 22 et de la CPME des Côtes-d'Armor. « C'est un travail entièrement bénévole et surtout gratuit et anonyme pour les bénéficiaires. Pour nous aider dans cette tâche, nous avons sollicité le concours des associations Egee et Ecti qui interviennent en accompagnement et en conseil. Le CIP 22 est une sorte de guichet de premier accueil. Il a pour vocation non pas de donner aux patrons en difficultés les solutions pour relever la tête, mais de les mettre en réseau. Les tribunaux de commerce ou le médiateur du crédit en lien avec la Banque de France réalisent d'ailleurs ce travail depuis plusieurs années. Notre structure va venir les appuyer. »

> « À TERME, L'IDÉE EST D'ASSOCIER DES PSYCHOLOGUES DU TRAVAIL À LA DÉMARCHE AFIN D'ACCOMPAGNER LES CHEFS D'ENTREPRISE DANS LES RISQUES DE DÉTRESSE PSYCHOLOGIQUE. »
> Christian Blais, vice-président de l'Upia-Medef 22

Une cellule psychologique en projet

À terme, si le CIP se focalise, statut oblige, sur les aléas d'ordre financier, l'idée est d'apporter aussi aux entrepreneurs en souffrance un soutien psychologique. D'ici à la fin du premier semestre 2018, les membres de l'association espèrent pouvoir nouer un partenariat avec des psychologues locaux pour renforcer ce volet santé au travail. « Nous allons nous inspirer d'initiatives mises en place en Ille-et-Vilaine et dans le Morbihan, précise Christian Blais, président de l'Uimm 22 et représentant de l'Upia-Medef 22. L'objectif est que ce service soit gratuit, sur la base du volontariat et totalement confidentiel. »

Pour joindre le CIP, un numéro unique : 02 96 78 62 00.

Tous droits réservés à l'éditeur